

**Avis d'Appel d'Offre Ouvert National N° DNCMP/149/F/2018 pour la fourniture de 1 000 chèvres.**

Date de publication : 30/03/2018

Date d'ouverture des offres : 19/04/2018

**1. Objet**

La commune BUSIGA invite, par le présent avis d'appel d'offres national, les soumissionnaires admis à concourir, à présenter leurs offres sous pli fermé, pour la fourniture de **1 000 (mille) chèvres**.

**2. Financement du marché**

Le marché est financé sur le Budget Général de l'Etat du Burundi, exercice 2018 du Ministère du Développement Communal via le FONIC.

**3. Spécifications du marché.**

**Les fournitures prévues dans le cadre de ce marché sont réparties en un seul.**

N°	Désignation	Lieu	Quantité
1	chèvres	Zone MPARAMIRUNDI	549
2		Zone MIHIGO	323
3		Zone RUKECO	128
<b>Total</b>			<b>1 000</b>

**4 Délai de livraison**

Le délai de livraison est de 30 jours

**5. Condition de participation**

La participation au marché est ouverte à égalité de conditions à toutes les personnes physiques et morales [qu'elles participent à titre individuel ou dans le cadre d'un groupement (consortium) de soumissionnaires] et possédant les conditions juridiques, techniques et les capacités financières nécessaires à l'exécution du marché.

Ne peut participer à l'appel d'offres tout soumissionnaire concerné par l'une des règles d'incapacité énumérée à l'article 161 du Code des Marchés publics révisé.

**6. Consultation et acquisition du dossier d'appel d'offres**

Le dossier d'appel d'offres peut être obtenu au Secrétariat de la Commune BUSIGA, pendant les heures de service, moyennant un bordereau attestant le paiement d'un montant de cinquante mille francs (50.000), réparti de la manière suivante : vingt-cinq mille (25.000) francs burundais au compte N°1101/001-04 ouvert à la Banque de la République du Burundi (BRB) et vingt-cinq (25 000fbu) au compte N° 0093224 ouvert à la BCB NGOZI au nom de la Commune de BUSIGA.

Les offres doivent être rédigées en langue française et uniquement au moyen du formulaire de soumission type inclus dans le dossier d'appel d'offres, dont les dispositions et le format doivent être strictement respectés.

Toute question concernant le présent appel d'offres doit être adressée par écrit à la Commune BUSIGA, en mentionnant la référence de publication indiquée en haut de page, au moins 10 jours avant la date limite de remise des offres figurant au point 16.

## 7. Présentation de l'offre

Les offres doivent comprendre une garantie bancaire de soumission d'un montant de 2.000.000 FBU (deux million de francs burundais).

### NB:

- Les chèques ne seront pas acceptés.
- La caution de soumission doit être libellée en francs burundais sous forme de garantie bancaire ou d'une autre institution financière agréée au Burundi
- Les offres doivent présenter la table des matières, être paginées et paraphées.

Les offres devront être déposées au Secrétariat de la Commune BUSIGA, le 19... / ... / 2018 au plus tard à 10 heures locales. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées.

## 8. Validité des offres

Les offres sont valables pendant une période de 90 jours à compter de la date limite de remise des offres.

### 9. Date limite de dépôt des offres

Toutes les offres doivent être déposées au Secrétariat de la Commune BUSIGA au plus tard le 19... / ... / 2018 à 10 heures locales.

Toute offre reçue après l'heure limite ne sera pas prise en considération.

## 10. Séance d'ouverture des offres

Les offres seront ouvertes en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants qui souhaitent être présents à l'ouverture dans la salle des réunions de la Commune BUSIGA, le 19... / ... / 2018 à 10 heures 30 minutes. Le procès-verbal d'ouverture des offres doit être contresigné par tous les soumissionnaires présents ou par leurs représentants et une copie est transmise à la DNCMP. Conformément à l'article 22 alinéa 9 du code des marchés Publics, un cadre requis par l'autorité contractante auprès de la DNCMP peut assister à la séance d'ouverture des offres. Il dresse un rapport de déroulement de la séance et donne une copie à l'Autorité contractante. Il ne signe pas sur le procès-verbal d'ouverture des offres.

## 11. Critères de qualification

Les exigences en matière de qualifications techniques sont:

- L'acte d'engagement du soumissionnaire selon le formulaire en annexe;
- La garantie bancaire de soumission établie suivant le modèle en annexe;
- Les preuves d'achat du dossier d'appel d'offres portant le numéro du marché ;
- Une attestation de non-redevabilité aux impôts et taxes délivrée par l'Office Burundais des Recettes(OBR) en original;
- Un Certificat d'Immatriculation Fiscale (NIF) ;
- Une attestation de non-redevabilité délivrée par l'INSS, en original;
- Une attestation de non faillite en original délivrée par le tribunal du commerce ;
- Une attestation de capacité financière délivrée par la banque du soumissionnaire ;
- Avoir une adresse fixe connue, un domicile élu ou un siège social ;
- En cas de groupement le NIF est exigé à chaque membre du groupement ainsi qu'au groupement.

Les exigences en matière de qualifications financières sont:

- L'acte de soumission financière selon le modèle en annexe ;
- Le bordereau des prix selon le modèle en annexe ;
- Le bordereau des quantités et délai de livraison selon le modèle en annexe.

**12. Adresse**

Les adresses auxquelles il est fait référence ci-dessus sont : COMMUNE BUSIGA.

Tél. : (257) 79920 359 ou 69 091 297 : Administrateur communal

Tél : (257) 79 438 800 ou 69 290 789 : C.T.D

Fait à Busiga, le...../...../2018

L'ADMINISTRATEUR COMMUNAL DE BUSIGA

Monsieur Joseph NAHIMANA

Personne Responsable des Marchés Publics

